





0471/580.708

## PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL Nr 4527

par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport 23/1.6.021.7.0.9			
Concerne : a contrôle dans le cadre d'une vente a contrôle périodique			
Type d'habitation : Д maison □ appartement □ autres :			
N° de rapport :			
Personne sur place :code EAN de l'installation :			
Adresse de la visite: Allanda Leon Souguet A-4130 ESLEUX			
Personne sur place :			
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ☑ 276 bis et dérogations ☑ 271 bis □ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : A Protection générale du branchement : 4 A			
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux : / no	mbre de circ	uits terminau	x:11
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		V	
Etat du matériel électrique installé	X	^	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		×	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		7	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		V	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		1	Y
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	Y		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			
Résistance de dispersion de la prise de terre : 60, Ω /		X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agent	SOCOTEC B	ELGIUM asbl.
Manquements / Notes :			
			1.00.000.000.00
VOIR ANNEXE			
en announcement de la company de la comp			
KN-1130-1030-1031-1031-1031-1031-1031-103			
A11			
Conclusion:			
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer			
dans le délai prescrit par la reglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à			
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de			
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la reglementation en vigueur.  □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité □ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter			
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter			
			l In

EC-E273(fr)/0215 - V8

Nom et visa du demandeur pour réception :





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0258 23/160217/09 📈 La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 🗹 Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : 🖒 La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants : Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants : ☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. ☐ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : ☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : 📈 La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Collect . ☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : ( RAP/SOCO BT01(fr)/0609-V1

1/1